COMMUNE DE CELLETTES - CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014 COMPTE-RENDU

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales « Le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ».

L'effectif légal du Conseil municipal de CELLETTES étant de 19 membres, le nombre maximum d'adjoints au Maire est de 5. Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoint à cinq.

Après débat, le vote à main levée donne le résultat suivant :

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Pour: 15 (M.M. Contour, Marchand, Cousin, Parisot, Maston, Bailly, Johannet, Magnier, Ortscheit, Brocault, Benyagoub, Dupuis, Kenny, Peral, Zambeaux).

Contre : 4 (Bancel, Barré, Rutard, Brisset). Abstention : 0

Le Conseil municipal décide de fixer à 5 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune de CELLETTES

ELECTION DU MAIRE

Le résultat du 1^{er} tour de scrutin pour l'élection du Maire a donné le résultat suivant : Michel CONTOUR 15 suffrages Joël RUTARD : 4 suffrages

M. Michel CONTOUR a été élu MAIRE.

ELECTION DES ADJOINTS

Le résultat du 1er tour de scrutin pour l'élection des Adjoints a donné les résultats suivants : Liste A. MARCHAND 15 suffrages Liste J. RUTARD : 4 suffrages

Les adjoints élus sont les suivants : - Alain MARCHAND

Françoise COUSIN

- Julien PARISOT

Isabelle MASTON

Yves BAILLY

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL:

Le tableau du nouveau conseil municipal est ainsi établi :

- CONTOUR Michel
- MARCHAND Alain
- COUSIN Françoise
- PARISOT Julien
- MASTON Isabelle
- BAILLY Yves
- JOHANNET Jean-Claude
- MAGNIER Jean-Marie
- ORTSCHEIT Didier
- BROCAULT Nadine
- BENYAGOUB Djelloul
- DUPUIS Agnès
- KENNY Florence
- PÉRAL Laurence
- ZAMBEAUX Mathilde
- BANCEL Marie Christine
- BARRÉ Annick
- RUTARD Joël
- BRISSET Emmanuel

A Cellettes, le 1^{er} Avril 2014 Le Maire, Michel CONTOUR